



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 31385

# SERIOLA 1510

Date de la version précédente: 2009-09-08

Date de révision: 2011-03-23

Version 4.06

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

<b>Nom du produit</b>	<b>SERIOLA 1510</b>
<b>Numéro d'Enregistrement REACH</b>	01-2119484627-25 / 01-2119471299-27
<b>Numéro</b>	B38
<b>Substance pure/mélange</b>	Substance

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées**                      Huile de base.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Fournisseur</b>	TOTAL LUBRIFIANTS 562 Avenue du Parc de L'île 92029 Nanterre Cedex Tél: +33 (0)1 41 35 40 00 Fax: +33 (0)1 41 35 84 71
--------------------	--

#### Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec

<b>Point de contact</b>	HSE
<b>Adresse e-mail</b>	rm.msds-lubs@total.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 49 00 00 49

ORFILA Tél : 01.45.42.59.59

En France : - PARIS : Hôpital Fernand Widal 200, rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cédex 10 , Tel : 01.40.05.48.48. - MARSEILLE : Hopital Salvator, 249 bd Ste Marguerite 13274 Marseille cedex 5, Tel : 04.91.75.25.25. - LYON : Hopital Edouard Herriot, 5 place d'Arsonval, 69437 Lyon cedex 3, Tel : 04.72.11.69.11. - NANCY : Hopital central, 29 Av du Mal De Lattre de Tassigny, 54000 Nancy, Tel : 03.83.32.36.36 ou le SAMU : Tel ( 15 )

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### **RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

*Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir section 2.2.*

##### **Classification**

Version EUFR

FDS n° : 31385

**SERIOLA 1510**

Date de révision: 2011-03-23

Version 4.06

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

**DIRECTIVE 67/548/EEC ou 1999/45/EC**

Pour le libellé complet des phrases-R mentionnées dans cette section, voir section 16

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni une préparation dangereuse.

**Symbole(s)**

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

**Etiquetage selon :** Non classé/Non étiquetable

2.3. Autres dangers

**Propriétés physico-chimiques** Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

**Propriétés environnementales** Ne pas rejeter dans l'environnement.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	265-169-7	01-2119471299-27	64742-65-0	0-100	-	-
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	265-157-1	01-2119484627-25	64742-54-7	0-100	-	-

**Informations complémentaires** Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346.

**Pour le libellé complet des phrases-R mentionnées dans cette section, voir section 16**

**Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir section 16**

**4. PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours

Version EUFR

FDS n° : 31385

**SERIOLA 1510**

Date de révision: 2011-03-23

Version 4.06

<b>Conseils généraux</b>	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE
<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements et les chaussures contaminés, Laver avec de l'eau et du savon, Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre.
<b>Ingestion</b>	Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Contact avec les yeux</b>	Non classé.
<b>Contact avec la peau</b>	Non classé.
<b>Inhalation</b>	Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Ingestion</b>	Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Conseils aux médecins</b>	Traiter de façon symptomatique.
------------------------------	---------------------------------

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). poudre ABC. Mousse. Eau pulvérisée ou en brouillard.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Risque particulier</b>	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO <sub>2</sub> , hydrocarbures variés, aldéhydes, et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.
---------------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu</b>	Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
--	--

Version EUFR

FDS n° : 31385

# SERIOLA 1510

Date de révision: 2011-03-23

Version 4.06

<b>Autres informations</b>	Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau, Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
----------------------------	--

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Informations générales</b>	Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.
-------------------------------	---

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

<b>Informations générales</b>	Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
-------------------------------	--

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de nettoyage</b>	Endiguer. Contenir et coller le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
------------------------------	--

### 6.4. Référence à d'autres sections

<b>Équipement de protection individuelle</b>	Voir section 8 pour plus de détails
--	-------------------------------------

<b>Traitement des déchets</b>	Voir section 13 pour plus de détails
-------------------------------	--------------------------------------

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Recommandations pour une manipulation sans danger</b>	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Équipement de protection individuelle, voir section 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
--	--

<b>Prévention des incendies et des explosions</b>	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre, établir une liaison équipotentielle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de transfert/réception.
---	--

<b>Mesures d'hygiène</b>	Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.
--------------------------	---

Version EUFR

FDS n° : 31385

**SERIOLA 1510**

Date de révision: 2011-03-23

Version 4.06

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

**Mesures techniques/Conditions de stockage** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Conserver le récipient bien fermé. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (même vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Protéger de l'humidité.

**Matières à éviter** Oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** brouillard d'huile (VLE) : 10mg/m<sup>3</sup> , sur 15 minutes  
brouillard d'huile (VME) : 5 mg/m<sup>3</sup> , sur 8 heures

**Légende** Voir section 16

**DNEL Travailleur (industriel/professionnel)**

Nom Chimique	Court terme, effets systémiques	Court terme, effets locaux	Long terme, effets systémiques	Long term, local effects
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant 64742-65-0				5.4 mg/m <sup>3</sup> /8h (aerosol - inhalation)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7				5.4 mg/m <sup>3</sup> /8h (aerosol - inhalation)

**DNEL Consommateur**

Nom Chimique	Court terme, effets systémiques	Court terme, effets locaux	Long terme, effets systémiques	Long term, local effects
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant 64742-65-0				1.2 mg/m <sup>3</sup> /24h (aerosol - inhalation)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7				1.2 mg/m <sup>3</sup> /24h (aerosol - inhalation)

Version EUFR

FDS n° : 31385

**SERIOLA 1510**

Date de révision: 2011-03-23

Version 4.06

8.2. Contrôles de l'expositionContrôle de l'exposition professionnelle

**Mesures d'ordre technique** Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle., Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Équipement de protection individuelle

<b>Informations générales</b>	Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés., Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée
<b>Protection respiratoire</b>	Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141). L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.
<b>Protection des yeux</b>	S'il y a un risque d'éclaboussures, porter:, Lunettes de sécurité avec protections latérales
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues.
<b>Protection des mains</b>	Gants résistants aux hydrocarbures. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques d'abrasion et de coupure. En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

**Informations générales** Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	limpide
<b>Couleur</b>	jaune à ambre
<b>État physique @20°C</b>	Liquide
<b>Odeur</b>	caractéristique

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques</u>	<u>Méthode</u>
<b>pH</b>		Pas d'information disponible	
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>		Pas d'information disponible	
<b>Point d'éclair</b>	> 225 °C		ISO 2592

Version EUFR

FDS n° : 31385

**SERIOLA 1510**

Date de révision: 2011-03-23

Version 4.06

	> 437 °F		ISO 2592.
<b>Taux d'évaporation</b>		Pas d'information disponible	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Pas d'information disponible	
<b>Pression de vapeur</b>		Pas d'information disponible	
<b>Densité de vapeur</b>		Pas d'information disponible	
<b>Masse volumique</b>	872 - kg/m <sup>3</sup>	@ 15 °C	ISO 3675
<b>Hydrosolubilité</b>		Insoluble	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>		Soluble dans un grand nombre de solvants organiques usuels	
<b>logPow</b>	> 6	@ 20 °C	
<b>Température d'autoignition</b>	> 250 °C	Cette valeur peut être notablement abaissée dans des conditions particulières (oxydation lente sur milieux fortement divisés...)	ASTM E 659-78
	> 482 °F		ASTM E 659-78
<b>Viscosité, cinématique</b>	30.3 - mm <sup>2</sup> /s	@ 40 °C	ISO 3104
<b>Propriétés explosives</b>	Non-explosif		
<b>Propriétés oxydantes</b>	Non applicable		
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Non applicable		

9.2. Autres informations**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses** Aucune dans les conditions normales d'utilisation

10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** La chaleur ( températures supérieures au point d'éclair ), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.

10.5. Matières incompatibles

**Matières à éviter** Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Version EUFR

FDS n° : 31385

**SERIOLA 1510**

Date de révision: 2011-03-23

Version 4.06

**Produits de décomposition dangereux**      Aucun dans les conditions normales d'utilisation

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë Effets locaux, Informations sur le produit**

**Contact avec la peau**      Non classé.

**Contact avec les yeux**      Non classé.

**Inhalation**      Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

**Ingestion**      Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

**Toxicité aiguë Informations sur les composants**

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD 420)	LD50 > 5000 mg/kg bw (rabbit - OECD 402)	LC50 (4h) > 5 mg/l (aerosol) (rat - OECD 403)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD 420)	LD50 > 5000 mg/kg bw (rabbit - OECD 402)	LC50 (4h) > 5 mg/l (aerosol) (rat - OECD 403)

**Sensibilisation**

**Sensibilisation**      Aucun à notre connaissance.

**Effets spécifiques**

**Cancérogénicité**      Ce produit n'est pas classé cancérogène.

Nom Chimique	Union Européenne
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant 64742-65-0	-
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	-

**Mutagénicité**      Ce produit n'est pas classé mutagène.

**Toxicité pour la reproduction**      Ce produit ne présente pas de risques connus ou suspectés pour la reproduction.

**Toxicité par administration répétée**

**Toxicité subchronique**      Pas d'information disponible.

**Effets sur les organes-cibles (STOT)**

Version EUFR



FDS n° : 31385

**SERIOLA 1510**

Date de révision: 2011-03-23

Version 4.06

**Effets sur les organes-cibles (STOT)** Pas d'information disponible.

**Autres informations**

**Autres effets néfastes** Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**

Non classé.

**Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Informations sur le produit**

Pas d'information disponible.

**Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Informations sur les composants**

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant 64742-65-0		EL50 (48h) > 10000 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LL50 (96h) > 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	EL50 (48h) > 100 mg (Pseudokirchnerella subcapitata - OECD 201)	EL50 (48h) > 10000 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LL50 (96h) > 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)	

**Toxicité chronique pour le milieu aquatique Informations sur le produit**

Pas d'information disponible.

**Toxicité chronique pour le milieu aquatique Informations sur les composants**

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant 64742-65-0		NOEL (21d) 10 mg/l (Daphnia magna - OECD 211)	NOEL (14/28d) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7		NOEL (14/28d) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	NOEL (14/28d) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	

**Effets sur les organismes terrestres**

Pas d'information disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité****Informations générales**

Intrinsèquement biodégradable.

Version EUFR

FDS n° : 31385

**SERIOLA 1510**

Date de révision: 2011-03-23

Version 4.06

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Informations sur le produit** Pas d'information disponible.**logPow** > 6 @ 20 °C**Informations sur les composants** Pas d'information disponible.

Nom Chimique	log Pow
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités - 64742-54-7	-

12.4. Mobilité dans le sol**Sol** Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.**Air** Il y a peu de pertes par évaporation.**Eau** Insoluble. Le produit s'étale à la surface de l'eau.12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**Évaluation PBT et vPvB** Cette substance est considérée comme n'étant pas PBT et vPvB.12.6. Autres effets néfastes**Informations générales** Pas d'information disponible.**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.**Emballages contaminés** Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination**No de déchet suivant le CED** Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 13 08 99.**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID non réglementé

Version EUFR

FDS n° : 31385

**SERIOLA 1510**

Date de révision: 2011-03-23

Version 4.06

<u>IMDG/IMO</u>	non réglementé
<u>ICAO/IATA</u>	non réglementé
<u>ADN</u>	non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
---------------------------------

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

Inventaires Internationaux

<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>DSL</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	-
<b>IECSC</b>	Est conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux)
<b>NZIoC</b>	Est conforme à (aux)

**Légende**

**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

**TSCA** - United States Toxic Substances Control Act Section 8(b) Inventory

**DSL/NDL** - Canadian Domestic Substances List/Non-Domestic Substances List

**ENCS** - Japan Existing and New Chemical Substances

**IECSC** - China Inventory of Existing Chemical Substances

**KECL** - Korean Existing and Evaluated Chemical Substances

**PICCS** - Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

**AICS** - Australian Inventory of Chemical Substances

**NZIoC** - New Zealand Inventory of Chemicals

Information supplémentaire

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Évaluation de la sécurité chimique** Pas d'information disponible

### 15.3. Information sur les législations nationales

**France**

Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).

Version EUFR

FDS n° : 31385

**SERIOLA 1510**

Date de révision: 2011-03-23

Version 4.06

**16. AUTRES INFORMATIONS****Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

Pas d'information disponible

**Abbreviations, acronymes**

## Légende Section 8

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2011-03-23

Révision \*\*\* Indique la section remise à jour

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.**

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**